

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 893

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« bâtir la société du bien-vieillir en France »

les mots :

« des retraités usés par le travail jusqu'à soixante-quatre ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est assez cocasse de voir la majorité présidentielle présenter une proposition de loi concernant l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées vulnérables alors qu'elle organise le passage en force d'une réforme des retraites rejetée par une majorité de Françaises et de Français. Le report de l'âge légal de départ à la retraite va notamment abîmer les corps des seniors obligés de travailler au moins deux ans de plus. Ils seront donc encore plus en état de vulnérabilité, et plus tôt. Nous ne croyons pas que ce soit cela « bâtir la société du bien-vieillir en France ». Aussi, en cohérence avec le projet présidentiel, nous proposons de rebaptiser cette loi « portant mesures pour des retraités usés par le travail jusqu'à 64 ans ».